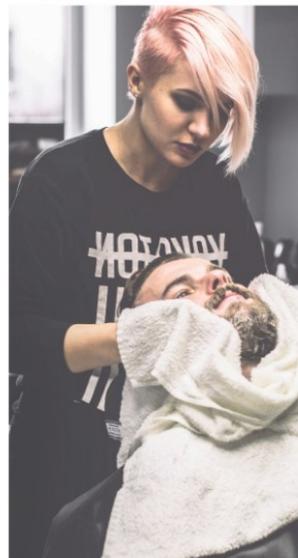


Action Entreprises et Environnement

Champagne-Ardenne et Meuse



Lettre d'information

Cette lettre est réalisée par la **Confédération de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS)** dans le cadre de l'action « Entreprises et environnement ». Celle-ci a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.

L'actu de la CNAMS :

En octobre 2023, l'équipe Hygiène Sécurité Environnement de la CNAMS s'agrandit avec l'arrivée de Margot BENOIT. Elle occupe le poste de conseillère technique Environnement et Prévention des risques professionnels. Diplômée d'un master 2 en Management Environnemental, Déchets et Energie, elle désire accompagner et aider les entreprises sur leurs projets environnementaux dans les 5 départements couverts par la CNAMS.

Anais BONOTTI et Margot BENOIT sont à votre disposition pour vous accompagner.



Dans ce numéro :

IMPRIM'VERT— NOUVEAU MILLÉSIME EN 2024 : Page 2



L'IMPORTANT DU TRI DES DÉCHETS : Pages 4- 5



<https://www.lemonde.fr/>

EXPLICATION D'UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : Page 3



<https://www.smti82.fr/>

LE CYCLE DE L'EAU : Pages 6- 7



Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.

Qu'est-ce que le label Imprim'Vert ?

Le label Imprim'Vert est une certification environnementale destinée aux imprimeurs, conçue pour promouvoir des pratiques d'impression respectueuses de l'environnement. Il a été créé en France en 1998 par des professionnels de l'imprimerie et des partenaires institutionnels. À cette époque, l'industrie de l'imprimerie était confrontée à des critiques croissantes concernant ses pratiques polluantes et ses déchets générés. Les entreprises du secteur ont donc ressenti le besoin de mettre en place un système de certification pour améliorer leurs performances environnementales et montrer leur engagement envers la durabilité.

Comment l'obtenir ?

Pour obtenir le label Imprim'Vert, les imprimeries doivent remplir un certain nombre de critères environnementaux stricts et respecter les étapes du processus de certification. Voici les principaux critères pour obtenir le label Imprim'Vert :

- Élimination conforme des déchets dangereux : Mise en place de pratiques efficaces de gestion des déchets, y compris la collecte sélective et le recyclage des matériaux utilisés dans le processus d'impression. L'objectif est de minimiser les déchets envoyés en décharge et de favoriser leur recyclage et leur valorisation ;
- Sécurisation des stockages de liquides dangereux : Sécurisation du stockage des liquides dangereux, les produits en cours d'utilisation ainsi que les déchets liquides ;
- Non utilisation de certains produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxique): Utilisation de produits chimiques écologiquement responsables, notamment en limitant l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé ;
- Sensibilisation environnementale : Mise en place d'une communication spécifique en interne autour du label Imprim'Vert afin de sensibiliser l'ensemble du personnel. Pour les entreprises dont l'activité est principalement l'impression numérique, mettre en place des actions de sensibilisation environnementale à destination de sa clientèle ;
- Suivi des consommations énergétiques du site : L'imprimerie doit s'efforcer de réduire sa consommation d'énergie en mettant en œuvre des mesures d'efficacité énergétique, telles que l'utilisation de technologies écoénergétiques et l'extinction des équipements lorsque cela est possible.

Afin de vérifier si votre imprimerie est éligible au label Imprim'Vert, n'hésitez pas à contacter la CNAMS pour plus de renseignements.

Pourquoi acquérir ce label ?

En portant le label Imprim'Vert sur leurs produits et supports de communication, les imprimeurs peuvent démontrer leur engagement en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Pour les entreprises et les clients, choisir une imprimerie certifiée Imprim'Vert est donc un moyen de favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans le secteur de l'imprimerie. L'affichage du label sur les supports de communication et les produits imprimés peut renforcer l'image de marque de l'imprimerie.

En résumé, l'obtention du label Imprim'Vert permet aux imprimeries de se démarquer en tant qu'acteurs responsables sur le plan environnemental, tout en répondant aux attentes croissantes des clients en matière de développement durable.

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de la lettre.

EXPLICATION D'UNE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Qu'est-ce qu'une fiche de données de sécurité ?

Une fiche de données de sécurité (ou FDS) est un document qui fournit des informations complètes sur les substances/mélanges chimiques. Dans l'Union européenne, les dispositions qui concernent les fiches de données de sécurité figurent dans le règlement européen REACH. Le fournisseur d'une substance ou d'un mélange transmet obligatoirement une fiche de données de sécurité lors de l'achat d'un produit.

Quels sont les éléments qui la composent ?

Voici les principales sections que l'on trouve généralement sur une FDS :

- Identification du produit, de ses dangers et du fournisseur
- Composition/informations sur les composants
- Mesures de lutte contre l'incendie, mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle et premiers secours
- Manipulation et stockage
- Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- Propriétés physiques et chimiques
- Informations toxicologiques et écologiques
- Consignes d'élimination et de transport

Lorsque c'est possible, un produit moins dangereux doit être substitué au produit initial afin d'éliminer ou de réduire le risque.

Mesures possibles à mettre en place, afin de réduire les risques liés à l'utilisation d'un produit chimique :

- Inclure la prévention des risques à la conception des procédés de travail.
- Mettre en place des équipements de protection collective et s'assurer de leur entretien.
- Mettre des équipements de protection individuelle adaptés à disposition des salariés amenés à utiliser les produits dangereux.
- Limiter l'accès aux zones de stockage et aux locaux de travail aux seules personnes habilitées.
- Informer les travailleurs exposés, le CHSCT et les délégués du personnel de la dangerosité des produits utilisés.
- Afficher des notices d'information sur les postes de travail concernés.

Fiche de Données de Sécurité
ENDUIT FACADE
Fiche du 7/2/2019 révision 1



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: ENDUIT FACADE

Code commercial: enduit

Numéro d'enregistrement N/A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Liant

Usages déconseillés : Données non disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Responsable: sicurezza@mapei.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipolson ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr (office hours)

SECTION 2: Identification des dangers



2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 Peut irriter les voies respiratoires.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes et avertissement



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P280

P280

Date 8/2/2019

Nom produit

ENDUIT FACADE

Page n. 1 de 9

<https://cdnmedia.mapei.com/>

La CNAMS peut vous accompagner sur l'impact de vos produits chimiques

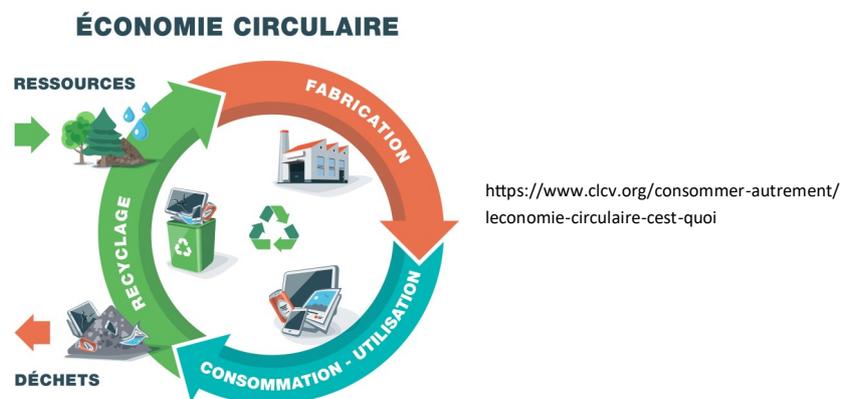
L'IMPORTANCE DU TRI DES DÉCHETS

La problématique des déchets

La directive cadre Déchets européenne a introduit le concept de hiérarchie des modes de gestion des déchets par ordre de priorité : la prévention → la préparation en vue du réemploi → le recyclage → la valorisation énergétique → l'élimination.

Les avantages du recyclage :

- Prévenir la contamination des océans par le plastiques et par d'autres matériaux.
- Préserver les ressources naturelles en offrant une nouvelle vie aux produits arrivés en fin de vie, par le recyclage, le réemploi, le compostage et la valorisation énergétique.
- Agir contre le réchauffement climatique, à travers la réduction des émissions de CO2 comparées à celles produites lors de la fabrication de produits vierges.
- Faire des déchets une ressource, c'est le principe majeur de l'économie circulaire.



Les défis posés par le recyclage des déchets

La contamination des matières recyclables rend le processus de recyclage plus difficile et plus coûteux, et peut même rendre certains matériaux impropres à leur recyclage. Cela se produit lorsque des matériaux non recyclables sont mélangés à des matériaux recyclables, ou lorsque des matériaux recyclables sont souillés par de la nourriture ou d'autres déchets.

Les erreurs de tri ont des impacts financiers :

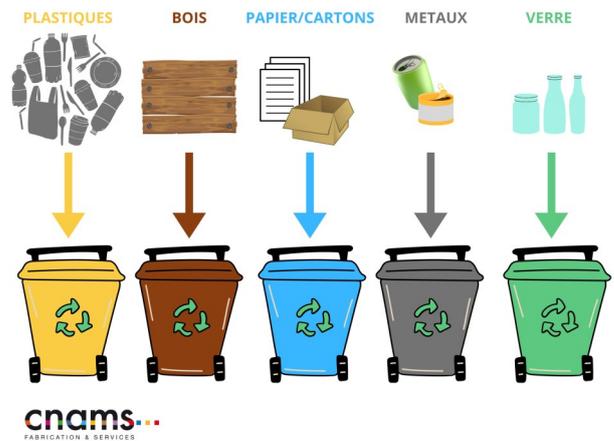
- Un coût environnemental : Une fois acheminés au centre de tri par les camions de collecte, les sacs seront écartés de la chaîne de tri, mis au refus puis transportés de nouveau en camion à l'usine d'incinération. Ces déchets génèrent de ce fait plusieurs transports et traitements.
- Un coût sanitaire : Selon la nature des déchets, il peut y avoir des risques pour le personnel qui trie manuellement ou des problèmes avec le matériel de collecte.
- Un coût financier : Un déchet mal trié a des conséquences financières qui à terme se répercutent sur les usagers. Les erreurs de tri représentent un surcoût pour les collectivités. En effet, les déchets non-recyclables une fois arrivés au centre de tri doivent être pris en charge pour retourner dans la bonne filière de recyclage.

L'IMPORTANCE DU TRI DES DÉCHETS

Quelle est la solution dont nous disposons ?

Un décret publié le 10 mars 2016, en faveur de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place l'obligation pour tous les producteurs et détenteurs de déchets qui ne sont pas des particuliers dont les artisans, de trier à la source 5 flux de déchets : les plastiques, le bois, les papiers cartons, les métaux et le verre.

Ceux-ci ne doivent être, en aucun cas, mélangés avec les déchets non recyclables, les biodéchets ainsi que les déchets dangereux.



Déchets non triés = Pas de valorisation = Matière perdue

D'autres déchets sont également à trier, à protéger des intempéries et à faire collecter par des prestataires extérieurs :

- Les batteries
- Les pneus (Exemple : Aliapur)
- Les fûts vides et aérosols (Exemple : Chimirec)
- Les filtres à peinture (Exemple : Chimirec)
- Les cartouches à encres (Reprise parfois par le fournisseur de l'imprimante)
- Ect ...

Comment mettre en place ces solutions ?

Avant toute démarche vous devez réaliser un bilan détaillé de votre production de déchets puis organiser le tri des 5 flux :

1. Identifier les différentes catégories de déchets produites par son activité,
2. Estimer le volume de chaque type de déchets,
3. Mettre des contenants à disposition par type de déchets,
4. Mettre en place des affiches pour catégoriser les déchets à mettre dans chaque contenant,
5. Sensibiliser son personnel au tri des déchets (Indiquer l'emplacement de chaque type de déchets, informer sur le suivi des déchets et communiquer sur différents supports)
6. Passer par un prestataire extérieur ou par la collectivité pour collecter les déchets,
7. Organiser le suivi des déchets (Registre des déchets, bordereaux de suivi de déchets).

N'hésitez pas à contacter des prestataires extérieurs dans le recyclage si nécessaire

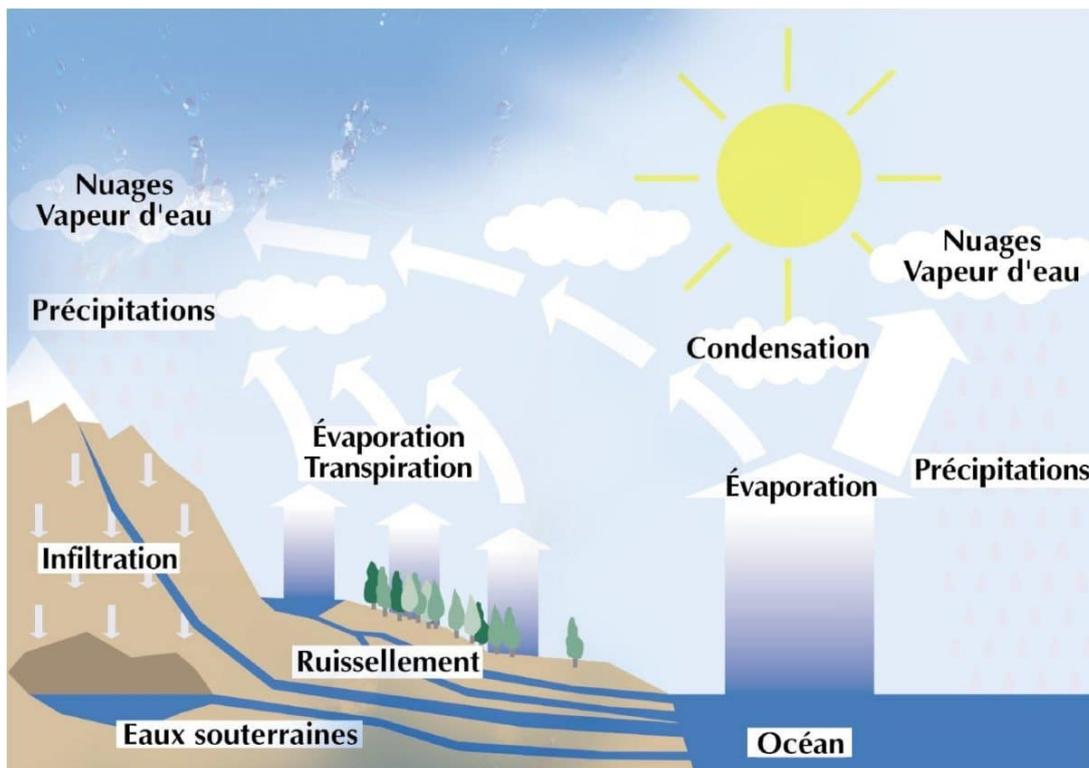
LE CYCLE DE L'EAU

Qu'est-ce que le cycle de l'eau ?

L'eau circule sur terre sous différentes formes : nuages, pluie, rivières et océans. Elle va passer de la mer à l'atmosphère, de l'atmosphère à la terre puis de la terre à la mer, en suivant un cycle qui se répète indéfiniment. Au sein d'un même bassin, tous les milieux aquatiques (lacs, rivières, mer, nappes souterraines...) sont interdépendants durant ce cycle.

Ce cycle fermé assure le maintien constant de la quantité totale d'eau dans l'hydrosphère, mais pas celui des nappes phréatiques, qui demandent parfois plusieurs dizaines d'années pour se régénérer. Sachant que l'eau potable nous provient principalement des nappes phréatiques, les sources d'eau douce (pour usage alimentaire) ne sont pas inépuisables et il devient indispensable d'en prendre conscience et d'agir en conséquence.

Comment se décompose-t-il ?



<https://www.cieau.com/espace-enseignants-et-jeunes/les-enfants-et-si-on-en-apprenait-plus-sur-leau-du-robinet/cycle-de-leau/>

L'eau est source de vie et circule sur terre dans un mouvement immémorial, sans cesse renouvelé :

- Les précipitations : l'eau présente dans l'atmosphère retombe à la surface de la terre sous forme de pluie, neige ou grêle.
- L'infiltration : une part de l'eau précipitée s'infiltre dans le sol pour rejoindre les nappes phréatiques.
- Le ruissellement : la part des précipitations qui ne s'infiltre pas, ruisselle sur les sols pour rejoindre les mers et les océans par le biais des ruisseaux, rivières ou fleuves.
- L'évaporation et l'évapotranspiration : sous l'action du soleil, une partie de l'eau des mers et des océans s'évapore pour former des nuages, qui sont également formés par l'évapotranspiration des végétaux et des animaux. L'eau qui les constitue retombe sur terre sous forme de précipitations.

LE CYCLE DE L'EAU

Quelle importance ? Et pourquoi garder l'équilibre ?

Les relations entre l'eau et le climat sont nombreuses et les dérèglements de leurs cycles du fait des activités humaines s'entretiennent réciproquement.

- Désertification des terres : les sols dégradés affectent le fonctionnement du cycle de l'eau limitant les infiltrations de l'eau dans le sol et donc le rechargement des nappes phréatiques. Cela provoque des inondations plus fréquentes et des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes.
- Ilots de chaleur urbains : À cause de l'urbanisation, la ville absorbe plus de calories solaires qu'un milieu végétalisé, comme une forêt ou un champ. La mauvaise qualité de l'air mais aussi l'intensification des événements extrêmes (canicules, inondations) sont autant de conséquences du changement climatique qui traduisent la faible résilience des villes face à ces transformations.
- Zones humides : terres imprégnées ou recouvertes d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. Elles ont un intérêt pour le stockage du carbone et la recharge des nappes mais elles présentent également une grande richesse de biodiversité.

Quels impacts avons-nous sur le cycle de l'eau ?

L'activité humaine a un impact sur le cycle d'eau que les effets du changement climatique ont encore accentué.

Par exemple, la déforestation, certaines pratiques agricoles, le drainage des zones humides, l'altération des écosystèmes, le détournement des cours d'eau ou leur canalisation sont quelques activités qui peuvent influencer l'évaporation, voire les précipitations à une échelle plus large.

La qualité de l'eau peut être impactée par de mauvaises pratiques dans divers domaines (agriculture, industrie et artisanat, assainissement, urbanisation, aménagement des cours d'eau). Les cours d'eau peuvent être pollués mais également les eaux souterraines et les sols avec des conséquences pour la faune et la flore mais aussi pour la santé humaine.

Les solutions que nous pouvons déployer

Désimperméabiliser les sols, végétaliser, favoriser les revêtements poreux, sont des solutions qui permettent, en cas de fortes pluies, d'éviter la saturation des réseaux d'assainissement et le rejet des eaux grises dans les cours d'eau.

La reconquête de la qualité écologique des cours d'eau peut se faire à notre échelle grâce à plusieurs leviers :

- bonne gestion des eaux usées (séparation des réseaux eaux usées et eaux pluviales, mise en place de techniques moins polluantes ou moins consommatrices en eau, mise en place de prétraitements (séparateur à hydrocarbures), raccordement au réseau eaux usées de la collectivité,...) ;
- récupération des eaux de pluie (mettre en place une cuve de récupération des eaux pluviales de toiture et l'utiliser pour son aire de lavage ou pour les sanitaires) ;
- gestion des eaux pluviales à la parcelle (désimperméabiliser un parking, mettre en place une noue d'infiltration, une tranchée d'infiltration, une toiture végétalisée, ...).

Pour toutes questions, merci de flasher les QR Codes à la fin de lettre.

LES RENDEZ-VOUS 2023

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

Journées Mondiales célébrées :

- Digital clean-up Day : 16 mars 2024
- Journée de la Terre : 22 avril 2024
- Fête de la Nature : du 22 au 26 mai 2024
- Mai à vélo : du 1^{er} au 31 mai 2024
- Journée mondiale de l'Environnement : 5 juin 2024

Marque Imprim'Vert :

- Novembre 2023 - Mars 2024 : Renouvellement Millésime Imprim'Vert 2024.

PARTENAIRES DE L'ACTION



L'action « Entreprises et environnement » est coordonnée et mise en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



FLASH ZONE



Vous avez des questions ?
Flashez le code !

RETROUVEZ LES ACTUALITÉS DE LA CNAMS SUR FACEBOOK ET SUR NOTRE SITE INTERNET



Votre contact à la CNAMS

Mél. : hse@cnams-ge.fr

CNAMS - 45 bis rue Chabaud - 51100 REIMS - Tél. : 03 26 47 22 55 - www.cnams-ge.fr

Merci d'avoir consulté notre bulletin de ce semestre, à bientôt.